



# Comité Territorial de Rugby du Limousin

**Fédération Française de Rugby**

A L'ATTENTION des CLUBS d'HONNEUR  
et de PROMOTION d'HONNEUR

Brive le 13 septembre 2016



**N/Réf.** : PC/HB/LC

**Objet** : SAISON 2016-2017 – RESERVES HONNEUR et PROMOTION D'HONNEUR

Madame, Monsieur le Président,

Afin de favoriser le jeu à XV, le championnat des Réserves Honneur et Réserves Promotion d'Honneur se déroulera, pour la saison 2016-2017, suivant le nombre de joueurs inscrits chaque dimanche sur la feuille de match par chacune des équipes en présence, et dans les conditions rappelées ci-dessous :

**1 - Si les DEUX équipes présentent 16 joueurs ou plus**, remplaçants compris, **le jeu à 15 sera obligatoire**, avec 7 remplaçants maximum par équipe.

Dans ce cas, et conformément à l'annexe 12 des Règlements Généraux de la FFR et à l'article 3-5 des Règles du Jeu, les deux équipes auront obligation d'avoir 4 joueurs minimum pouvant évoluer en 1<sup>o</sup> ligne si le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est compris entre 16 et 18, et 5 joueurs minimum pouvant évoluer en 1<sup>o</sup> ligne si le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est égal ou supérieur à 19.

**La rencontre sera disputée en 2 mi-temps de 40 minutes chacune.**

**2 - Si UNE SEULE équipe présente 15 joueurs maximum**, remplaçants compris, **le jeu à 12 sera obligatoire**, avec 3 remplaçants maximum pour cette équipe. Son adversaire pourra cependant présenter 7 remplaçants.

Dans ce cas, et conformément à l'annexe 12 des Règlements Généraux de la FFR, les deux équipes auront obligation d'avoir 4 joueurs minimum pouvant évoluer en 1<sup>o</sup> ligne si le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est égal ou supérieur à 14.

**La rencontre sera disputée en 2 mi-temps de 30 minutes chacune.**

**De ce fait, le jeu à 12 avec 7 remplaçants pratiqué par le passé est totalement proscrit en RESERVES HONNEUR et PROMOTION HONNEUR.**

J'attire particulièrement votre attention sur la rigueur que vous aurez à apporter quant à l'application stricte de ce règlement. Toute erreur, volontaire ou non, dans la forme de jeu à appliquer chaque dimanche, engagerait la responsabilité des présidents des deux clubs en présence. Les deux équipes seraient également passibles des sanctions prévues par les Règlements Généraux de la FFR et dans le Règlement Sportif du Comité du Limousin.

**L'horaire officiel des matchs des équipes Réserves Honneur et Réserves Promotion est désormais fixé à 13H45.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

**Hubert BRETTE**  
Président Commission des Epreuves

